

Les commissions thématiques de l'AdCF

Appel à participation

Le fonctionnement des commissions

Les commissions de l'AdCF ont pour objet :

- D'assurer un suivi des projets législatifs, de suggérer et préparer des propositions d'amendements,
- De suivre l'ensemble des travaux de l'association sur le thème concerné (notamment son programme d'étude),
- D'échanger avec des personnalités reconnues dans le domaine étudié (parlementaires, hauts fonctionnaires, chercheurs, chefs d'entreprise, cadres d'agences ou organismes nationaux...),
- De privilégier dans un cadre restreint des échanges approfondis sur des sujets techniques entre élus communautaires.

Les commissions sont essentiellement composées des membres des conseils d'administration et d'orientation de l'AdCF. Elles sont cependant ouvertes aux membres des exécutifs communautaires désireux de s'impliquer dans les travaux de l'association.

Les commissions thématiques se réunissent en moyenne entre quatre et six fois dans l'année. La fréquence des réunions ainsi que les dates retenues peuvent cependant être largement influencées par l'actualité notamment législative.

Le fonctionnement de ces commissions sera adapté par leurs présidents aux exigences sanitaires imposées par la crise de la COVID 19. Des réunions en numérique devraient compléter voire se substituer, pour un temps, aux réunions physiques qui se tiennent traditionnellement dans les locaux de l'AdCF à Paris.

Inscriptions et informations générales / Contacts AdCF :

Déborah Bénichou
Chargée du suivi des instances nationales
instances-nationales@adcf.asso.fr

Philippe Schmit,
Secrétaire général
p.schmit@adcf.asso.fr

Commission Aménagement du territoire

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

Commission commune avec France urbaine et la Fédération des Agences d'urbanisme

CO-PRESIDENT : PATRICE VERGRIETE, VICE-PRESIDENT DE L'ADCF, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

THEMATIQUES TRAITÉES

En matière d'urbanisme :

- PLUi : accompagner les réflexions locales et nationales sur le transfert

Encourager et accompagner les débats locaux avant l'échéance du 1^{er} juillet 2021 relative au transfert automatique de la compétence (sauf minorité de blocage)

- Autorisations d'urbanisme : préparation à la dématérialisation

Accompagner les communautés à la dématérialisation des demandes et de leur instruction. L'AdCF est très impliquée, au même titre que l'AMF, dans les travaux de l'Etat sur la dématérialisation de l'urbanisme.

- Urbanisme commercial : repenser la gouvernance locale du commerce

L'AdCF doit poursuivre ses travaux, en lien notamment avec FNAU, FN SCOT, France urbaine, visant à renforcer le pilotage politique collégial de l'implantation commerciale. Une proposition de l'AdCF (qui trouverait place dans la loi « 3D ») viserait à proposer aux territoires matures et robustes sur ces sujets de pouvoir s'exonérer des règles nationales qui prévalent en la matière (CDAC) et à renforcer l'autonomie et la responsabilité politique locale.

- Foncier : « Zéro artificialisation nette »

Etre force de proposition dans le cadre du ZAN ; se préparer au débat parlementaire de 2021 sur les leviers et impacts du ZAN en matière de fiscalité foncière, fiscalité de l'urbanisme, planification, gouvernance, relation Collectivités / Etat, mobilisation des friches... La commission gagnera à rentrer en contact avec les fédérations d'aménageurs et promoteurs.

En matière d'habitat :

- Territorialisation des politiques de l'habitat :

Poursuivre les travaux engagés en matière de territorialisation des politiques locales et notamment dans l'adaptation des dispositifs nationaux.

Objectif à court terme : faire des propositions concrètes et opérationnelles dans le cadre de la loi « 3D »

- Lutte contre la précarité énergétique des logements (parc privé et parc public) :

Accompagner les collectivités à une généralisation, dans de bonnes conditions, de la rénovation énergétique des logements notamment dans le parc privé.

Objectifs à court terme : améliorer la cohérence entre les différents guichets et dispositifs existants, en particulier dans une perspective de massification de MaPrimeRénov'.

- Hébergement d'urgence :

Accompagner les collectivités engagées dans l'appel à manifestation d'intérêt de France Relance.

- Politiques de peuplement :

Poursuivre la mise en œuvre des différents dispositifs (CIL, CIA, PPGID...).

Objectifs à court terme : développer les politiques partenariales notamment avec les bailleurs sociaux

- Parc social :

Renforcer la délégation des aides à la pierre

- Action Logement :

Développer un travail collaboratif avec Action Logement (mise en œuvre de la convention signée avec l'AdCF)

Référents AdCF :

Philippe Schmit
SG et conseiller urbanisme
p.schmit@adcf.asso.fr

Claire Delpech
Conseillère habitat
c.delpech@adcf.asso.fr

Commission cohésion sociale

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

PRESIDENTE : ANNE TERLEZ, VICE-PRESIDENTE DE SEINE-EURE AGGLO

PERIMETRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Le conseil d'administration 2020-2023 a décidé la création d'une nouvelle commission, dédiée à la cohésion sociale. Cette commission orientera ses travaux autour de la notion de développement social territorial, avec pour parti-pris, celui d'assumer une approche transversale des politiques de cohésion sociale. Ses travaux s'inscriront clairement dans la perspective d'un volet cohésion sociale des projets de territoire 2020-2026.

La cohésion sociale, telle qu'appréhendée ici, relève d'une dimension dite intra-territoriale :

- Les services à la population (autonomie, handicap, lutte contre l'isolement, santé),
- Les âges de la vie (petite enfance, jeunesse, senior),
- Les solidarités à construire/renforcer (le bénévolat, l'engagement citoyen et associatif).

Il s'agira plutôt d'évaluer la capacité, la pertinence de l'intercommunalité à assumer un rôle de chef de fil/coordinatrice des politiques de cohésion sociale, plutôt qu'à entrer dans le détail de chaque compétence (petite enfance, santé, action sociale...).

La mise en cohérence des projets, la mobilisation des autres politiques intercommunales au profit d'un projet global de cohésion sociale pourront être analysées par le prisme de quelques thématiques de politiques publiques à aborder dans un premier temps (2021-2022, voir plus bas).

CONTEXTE

En 2015, l'AdCF produisait le rapport « *Intercommunalités et développement social* » et le remettait à la ministre des affaires sociales et de la santé et à la ministre de la décentralisation et de la fonction publique¹. Depuis les communautés et métropoles ont vu leur périmètre, compétences et responsabilités évoluer, également dans le domaine des solidarités.

Aujourd'hui, si l'action des intercommunalités en matière de cohésion sociale reste variable d'un territoire à l'autre (selon les configurations territoriales, selon les compétences exercées, selon le projet politique), nous pouvons constater une montée en puissance de l'intercommunalité, encouragée par les dernières réformes territoriales et confirmée par la manière dont communautés et métropoles se sont engagées pour face à la crise sanitaire et sociale du printemps 2020².

En 2015 toujours, l'AdCF présentait, en conclusion de sa convention nationale, « *six axes de travail sur la cohésion sociale dans les territoires*³ ». Parmi les préconisations proposées, certaines se sont depuis concrétisées (à l'initiative des territoires ou d'autres acteurs), quand d'autres chantiers restent ouverts. La commission se propose de les intégrer à sa feuille de route, il s'agit de :

¹ <https://www.adcf.org/files/Rapport-Intercommunalite-social-CAURET-CHEREAU-150706-web.pdf>

² Un article de notre lettre hebdomadaire illustre les actions engagées par les intercommunalités au cœur de la crise du printemps dernier : https://www.adcf.org/contenu-article?num_article=5189&num_thematique=

³ https://www.adcf.org/files/DOCS/AdCF_convention_2015_axes_cohesion.pdf

- « *Territoires protecteurs* » : politiques ou initiatives à conduire pour améliorer les « reste à vivre » des ménages après « dépenses contraintes » (fiscalité, logement, mobilité, énergie). Les communautés disposent de leviers importants pour agir sur ce « reste à vivre » ;
- « *Territoires solidaires* » : renforcer les différentes formes de mixité, mutualiser les ingénieries et accroître l'efficacité des péréquations ;
- « *Territoires civiques* » : mobiliser les initiatives privées (personnes, ménages, entreprises, associations...) et retisser la confiance dans les institutions publiques. Cet axe correspond à ce que nos voisins européens appellent le « capital social ».

THEMATIQUES A TRAITER EN 2021

- Jeunesse
- Santé et santé mentale
- Engagement, citoyenneté active

Le fil rouge des travaux de la commission sera de suivre la construction et l'intégration d'un volet cohésion sociale aux projets de territoire 2020-2026 et aux contrats territoriaux de relance et de transition écologique. Une attention particulière sera donnée aux autres démarches contractuelles (contrat territorial global, contrat local de santé...) et aux relations avec les autres acteurs impliqués : services déconcentrés de l'Etat, Département, CAF, Agence régionale de la santé (et leurs délégations territoriales), Education nationale, associations, opérateurs des collectivités (CCAS, CIAS...).

Nouvellement créée, la commission pourra réorienter ses travaux, en fonction de l'actualité ou des demandes de ses membres.

Référent AdCF :
Romain Briot
Conseiller cohésion
r.briot@adcf.asso.fr

Commission Economie & enseignement supérieur

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

ANIMATEURS :

LAURENT TROGRILIC, PRESIDENT DE LA COMMISSION, VICE-PRESIDENT DE L'ADCF, PRESIDENT DU BASSIN DE POMPEY

CATHERINE VAUTRIN, VICE-PRESIDENTE DE L'ADCF, PRESIDENTE DU GRAND REIMS

PERIMETRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Les travaux de la commission « Economie et enseignement supérieur » s'orienteront autour des grands enjeux de l'action économique assurée par les intercommunalités : mise en œuvre de la relance dans les territoires, accompagnement à la réindustrialisation, développement de l'activité économique, la mise en œuvre d'outils de formation adaptés aux besoins des entreprises ou encore le développement d'un tourisme durable.

Les échanges au sein de la commission seront l'occasion de préparer des positions associatives de l'AdCF, de débattre de projets législatifs ou réglementaires à venir, de partager des bonnes pratiques ou difficultés, de prendre connaissance des travaux d'instances dans lesquelles certains de ses membres sont appelés à siéger pour le compte de l'AdCF (ex. Comité de pilotage national « Territoires d'industrie »). La commission pourra également constituer un cadre de discussion avec les partenaires ou acteurs réguliers de l'action économique des territoires (CNER, France clusters, Banque de France, CCI France, etc.).

CONTEXTE

La crise sanitaire liée au Covid-19 accentue les problématiques sur lesquelles avait travaillé la commission lors du précédent mandat : phénomène de relocalisations ou d'activités de production industrielle dans les territoires, adaptation de l'immobilier d'entreprises aux nouveaux usages, besoin de formations adaptées, importance de la gestion prévisionnelle territoriale des emplois et des compétences, etc.

THEMATIQUES ABORDEES PAR LA COMMISSION

Suivi de la mise en œuvre du plan de relance national et des plans de relance locaux

- Suivi des retombées du plan France Relance dans les territoires et des travaux des comités régionaux et départementaux
- Participation aux travaux de l'Observatoire des impacts territoriaux de la crise (OITC)

Industrie

- Programme Territoires d'industrie et lien Etat-région-intercommunalités
- Réhabilitation des friches industrielles (rapport AdCF – ANCT 2019)
- Ecologie industrielle (méthanisation, etc. en lien avec la commission environnement)

Développement de l'activité économique au sein des territoires

- Aider les entreprises à diversifier leur activité dans un souci de résilience
- Développement des managers de territoire et recommandations pour encadrer le développement des plateformes commerciales (avec commission aménagement)

- Quels impacts des nouveaux usages sur les tiers lieux et le coworking ?
- Fiscalité économique : quels impacts de la baisse des impôts de production ? (avec la commission finances et fiscalité)
- Economie et numérique : qu'est-ce que le 5 G apporte aux territoires / entreprises (industrie 4.0), questions des 25% de sites en « zones peu denses ou territoires d'industrie » ?

Enseignement supérieur, formation professionnelle et emploi

- Encourager la systématisation des démarches de GPTEC à l'échelle des bassins d'emploi en lien avec les régions et les OPCA
- Travailler au renforcement des capacités de formation dans les territoires pour répondre aux besoins des entreprises dans une logique de résilience territoriale
- Ré-ancrer les campus universitaires au cœur des territoires et des tissus productifs
- Appuyer le développement de l'apprentissage et de l'alternance
- Accompagner l'expérimentation Territoires zéro chômeur
- Réaliser avec Pôle emploi un diagnostic territorial annuel et partagé

Tourisme durable

- Tourisme de proximité et tourisme durable : quelles nouvelles pratiques, quels impacts réels du tourisme « de masse » dans les territoires, etc. ?
- Etudier des pratiques permettant de faire un lien entre tourisme et production locale

Selon l'actualité et les demandes des membres de la commission, d'autres thématiques de travail seront ajoutées à cette feuille de route.

MODALITES DE TRAVAIL

La commission précisera son fonctionnement. Elle pourra s'organiser, en complément, en divers groupes de travail récurrents, sur des thématiques spécifiques, ou ponctuels, sur une actualité nécessitant une mobilisation renforcée.

Certains sujets, comme la fiscalité économie, seront abordés en lien avec les autres commissions thématiques de l'AdCF.

Référents AdCF :

Floriane BOULAY
DGA et conseillère économie
f.boulay@adcf.asso.fr

Erwan LE BOT
Conseiller enseignement supérieur
e.lebot@adcf.asso.fr

Commission Finances et fiscalité

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

PRESIDENT : BORIS RAVIGNON, VICE-PRESIDENT DE L'ADCF, PRESIDENT D'ARDENNE METROPOLE

LES THEMES DE TRAVAIL POSSIBLES

Préserver les marges de manœuvre des intercommunalités à court et moyen termes :

la crise sanitaire aura des implications sur les budgets 2020 (chute des recettes tarifaires, dépenses supplémentaires...). Certaines collectivités seront plus touchées que d'autres, les autorités organisatrices de la mobilité (AOM) notamment. Des implications économiques sur les recettes fiscales (CVAE, CFE) sont également attendues pour 2021 et 2022.

Perspectives de travaux pour la commission : propositions pour mettre en œuvre en 2021 notamment, un dispositif de « garantie des ressources » qui prenne également en compte la situation particulière des AOM.

Réforme fiscale :

la suppression de la taxe d'habitation a donné lieu à une transformation du panier de ressources des collectivités du bloc local : fraction de TVA aux intercommunalités et aux départements et foncier bâti aux communes. L'AdCF plaide pour une amélioration de ce schéma et une approche consolidée communes –intercommunalité du partage de la taxe foncière reversée par les départements. L'objectif étant notamment de limiter les situations de reversement et de laisser l'intégralité de la taxe foncière là où les biens sont taxés.

Perspectives de travaux pour la commission : propositions d'évolution de la réforme. Poursuite des travaux de sensibilisation pour engager sa révision.

Péréquation verticale et horizontale :

la réforme de la dotation d'intercommunalité en 2019, n'a abordé que de façon très partielle les évolutions à apporter aux différents dispositifs de péréquation. Le resserrement de la situation financière des collectivités du bloc local avec la crise sanitaire, la mise en œuvre des nouveaux Pactes financier et fiscaux en lien avec les projets de territoire pour le mandat 2020-2026, les suites de la suppression de la TH... imposent de repenser en profondeur les dispositifs verticaux (DI) et horizontaux (FPIC, FSRIF) de péréquation.

Perspectives de travaux pour la commission : les chantiers à ouvrir concernent en priorité l'élaboration de propositions concernant les indicateurs de ressources et de charges et l'évolution du FPIC dans la poursuite des réflexions déjà engagées par l'AdCF. La commission pourrait également faire des propositions concernant l'évolution des multiples dotations de compensation (compensation salaires, attribution de compensation, DCRTP...).

Plan de relance et financement de l'investissement :

Le plan de relance prévoit l'ouverture supplémentaire d'une DSIL à hauteur d'un milliard d'euros.

Perspectives de travaux pour la commission : un chantier concernant la gestion de la DETR et de la DSIL pourrait être mis à l'ordre du jour. Ce chantier pourrait porter sur les commissions départementale et régionale, les critères d'attribution, le reporting a posteriori...

Contractualisation :

Mis en place avec la loi de programmation des finances publiques en vue de faire participer les collectivités au déficit des comptes publics, le dispositif de contractualisation devra, suite à la crise sanitaire, être révisé.

Accompagnement des chantiers comptables pilotés par la DGFP et la Cour des comptes :

Certification, compte financier unique

Thématiques partagées :

Possibilité de commissions partagées sur les sujets croisés avec les commissions environnement (évolution du modèle de finances des transports urbains, ou en matière de gestion des déchets ...) et développement économique (fiscalité économique).

Référente AdCF :

Claire Delpech
Conseillère finances et fiscalité
c.delpech@adcf.asso.fr

Commission Institutions, décentralisation et pouvoirs locaux

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

PRESIDENT : CHARLES-ERIC LEMAIGNEN, SECRETAIRE NATIONAL DE L'ADCF, VICE-PRESIDENT D'ORLEANS METROPOLE

PERIMETRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Les travaux de la commission « institutions, décentralisation et pouvoirs locaux » ont pour objet le cadre institutionnel de l'intercommunalité concernant son fonctionnement interne, sa place au sein du bloc communal, ses relations avec les autres niveaux de collectivités locales et l'Etat, ainsi que sa connaissance par les citoyens.

En vue de préparer les positions associatives de l'AdCF et de nourrir ses échanges avec le Parlement et le Gouvernement, les membres de la commission sont amenés à débattre des évolutions institutionnelles souhaitables ou nécessaires pour l'intercommunalité et de l'organisation des pouvoirs locaux et nationaux en France. Il s'agit aussi bien de s'attacher à la fabrique du droit qu'à la doctrine et aux pratiques qui le font vivre.

CONTEXTE

Après une mandature 2014-2020 marquée par d'importants mouvements de périmètres intercommunaux et de nombreux transferts de compétences préparés étroitement avec l'AdCF, les intercommunalités de France ont exprimé leur demande de stabilité en vue de consolider les réorganisations qui en ont résulté.

Au-delà des éventuels aménagements juridiques encore nécessaires, la nouvelle mandature s'ouvre sur des réflexions portant sur la différenciation (pouvoir réglementaire des collectivités, etc.) et la décentralisation de l'action publique, la conduite des politiques partagées, le dialogue territorial et les relations avec l'Etat, particulièrement dans le cadre du chantier « 3D »⁴ initié par le Gouvernement.

Dans chaque intercommunalité, la mise en place des nouvelles gouvernances se nourrit de l'expérience des précédentes mandatures pour correspondre aux attentes des nouvelles équipes et aux objectifs de collégialité et d'efficacité.

THEMATIQUES

1. Chantier « 3D » (décentralisation, différenciation, déconcentration)

⁴ Décentralisation, différenciation, déconcentration

- Conduite des politiques partagées : rôles du chef de file et de l'autorité organisatrice
- Pouvoir réglementaire des collectivités territoriales
- Instances de dialogue territorial
- Relations avec l'Etat

2. Gouvernance et fonctionnement du couple « communes-communauté »

- Organisation des relations entre les communes et leur intercommunalité
- Gouvernance des « satellites » des intercommunalités

3. Lisibilité et notoriété de l'intercommunalité (à partir du second semestre 2021)

- Diagnostic de la campagne des élections municipales et intercommunales de 2020
- Travaux prospectifs

Selon l'actualité et les demandes des membres de la commission, d'autres thématiques de travail seront ajoutées à cette feuille de route.

Référent AdCF :

Simon Mauroux
Responsable des affaires juridiques et institutionnelles
s.mauroux@adcf.asso.fr



Commission

Ressources humaines et administration

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

PRESIDENT : GIL AVEROUS, VICE-PRESIDENT DE L'ADCF, PRESIDENT DE CHATEAUROUX METROPOLE

PERIMETRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Les travaux de la commission « ressources humaines et administration » ont pour objet les questions de ressources humaines qui se posent spécifiquement aux intercommunalités. L'accent est mis sur une approche stratégique qu'illustrent des sujets tels que la déclinaison RH des projets de territoire, la mutualisation des services ou l'organisation des services en vue d'accompagner les évolutions récentes et futures de l'intercommunalité.

Comptant plus de 260 000 agents en 2018, les intercommunalités sont, parmi les collectivités, le troisième plus gros employeur public local après les communes (plus d'1 million d'agents) et les départements (280 000) – les hôpitaux publics en employant 1,168 million. Leurs responsabilités et les enjeux qui se présentent à elles en tant qu'employeurs constituent le second volet proposé aux membres de la commission, particulièrement dans la suite de la loi de transformation de la fonction publique dont la mise en œuvre se poursuit.

Les membres de la commission sont amenés à débattre de ces sujets en vue de préparer les positions de l'AdCF et d'orienter son action dans ce domaine (action auprès du Gouvernement et du Parlement, sujets d'enquête et d'études, partages de pratiques entre les intercommunalités, etc.).

CONTEXTE

La mandature 2014-2020 a été caractérisée par de nombreux transferts de compétences et un important mouvement de fusions et d'extensions de périmètres. Ces évolutions d'ampleur ont suscité de nombreuses questions en matière de ressources humaines intercommunales, dont les conséquences se poursuivent pour certaines. A ce mouvement a succédé en 2020 la crise sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

L'installation des équipes intercommunales élues en 2020 implique que les nouveaux élus investissent leur rôle d'employeurs. Le début de la mandature 2020-2026 correspond également à la mise en application de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 : plusieurs ordonnances et décrets doivent encore être préparés et les effets de sa mise en œuvre mériteront d'être étudiés.

Au niveau national, l'action de l'AdCF en matière de ressources humaines s'inscrit dans le cadre de la Coordination des employeurs territoriaux, qui regroupe de façon informelle les principales associations de collectivités – AdCF, Villes de France, France urbaine, AMRF, AMF, APVF, ADF, Régions de France – ainsi que la FNCDG et le CNFPT. Réunie une fois par mois, elle favorise les échanges entre les employeurs territoriaux et a permis l'élaboration de positions communes.

THEMATIQUES

- Projet d'administration et projets de services
- Mutualisation
- Effectifs des intercommunalités au sein du bloc communal
- Gestion prévisionnelle de l'emploi, des effectifs et des compétences
- Recrutements :
 - Besoins actuels et à venir
 - Attractivité des métiers territoriaux

Selon l'actualité et les demandes des membres de la commission, d'autres thématiques de travail seront ajoutées à cette feuille de route.

Référent AdCF :

Simon Mauroux
Responsable des affaires juridiques et institutionnelles
s.mauroux@adcf.asso.fr



Commission Transitions écologiques

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

PRESIDENT : JEAN REVEREAULT, VICE-PRESIDENT DE L'ADCF, VICE-PRESIDENT DU GRAND ANGOULEME

PERIMETRE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Les travaux de la commission « Transitions écologiques » couvrent les grands services publics environnementaux assurés par les intercommunalités : déchets (collecte et traitement & mutation vers une économie circulaire) et eau (petit & grand cycle). Ils aborderont les transversalités existant entre eux et plus généralement dans les transitions écologiques, notamment autour des enjeux énergétiques, climatiques et de biodiversité. Cette transversalité pourra conduire à évoquer occasionnellement des sujets de mobilités, en complémentarité avec les travaux de la commission « aménagement du territoire ».

Les échanges au sein de la commission seront l'occasion de préparer des positions associatives de l'AdCF, de débattre de projets législatifs ou réglementaires à venir, de partager des bonnes pratiques ou difficultés, de prendre connaissance des travaux d'instances dans lesquelles certains de ses membres sont appelés à siéger pour le compte de l'AdCF (ex. Conseil national de la transition écologique). La commission pourra également constituer un cadre de discussion avec les partenaires ou acteurs réguliers de l'action environnementale des territoires (associations, opérateurs industriels, etc.).

CONTEXTE

Après six années marquées par de nombreuses lois venues ouvrir des opportunités ou nécessités d'action en matière environnementale pour les intercommunalités (loi de Transition énergétique pour la croissance verte, loi Energie Climat, loi anti-gaspillage et économie circulaire, transfert des compétences Gemapi, Eau potable et assainissement) mais aussi par un bouleversement des périmètres intercommunaux, le mandat à venir sera celui de la finalisation des stratégies (PCAET, actualisation des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés), des mises en œuvre opérationnelles et des évaluations.

THEMATIQUES

Déchets / Economie circulaire

- Suivi / participation à la gouvernance (comités des parties prenantes) des filières de responsabilité élargie des producteurs (REP)
- Finalisation de l'extension des consignes de tri
- Travaux sur l'amélioration du recyclage du plastique et la diminution des emballages en plastique à usage unique (études sur la mise en place de dispositifs de consigne)
- Déploiement du tri à la source des biodéchets d'ici au 31 décembre 2023

- Tarifications du service public de gestion des déchets

Eau

- Bilan et anticipation des transferts de compétence Eau potable et assainissement
- Gouvernance du grand cycle de l'eau
- Financement du petit et du grand cycle de l'eau

Energie

- Réglementations applicables et bonnes pratiques pour les projets de production énergétique locale (éolien, méthanisation, solaire, etc.)
- Rénovation énergétique des bâtiments publics et accompagnement à la rénovation énergétique des logements et bâtiments tertiaires privés

Changement climatique

- Evaluation de l'élaboration et de la mise en œuvre des PCAET
- Identification des financements « climat » des intercommunalités
- Connaissance des aléas climatiques et prise en compte des enjeux d'adaptation dans les politiques intercommunales (Gemapi, GEPU, PCAET, etc.)

Biodiversité

- Connaissance et prise en compte des enjeux de biodiversité dans les politiques intercommunales (Gemapi, PCAET, etc.)

Selon l'actualité et les demandes des membres de la commission, d'autres thématiques de travail seront ajoutées à cette feuille de route.

MODALITES DE TRAVAIL

La commission précisera son fonctionnement. Elle pourra s'organiser, en complément, en divers groupes de travail récurrents, sur des thématiques spécifiques, ou ponctuels, sur une actualité nécessitant une mobilisation renforcée (ex. projet de loi).

Référents AdCF – Conseillers Environnement :

Oriane CEBILE
o.cebile@adcf.asso.fr
Bertrand MACÉ
b.mace@adcf.asso.fr

Commission numérique

Feuille de route pour la mandature associative 2020-2023

Commission commune avec France urbaine

CO-PRESIDENT : JACQUES OBERTI, PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL

Le / la second(e) co-président(e) de l'AdCF à cette commission **reste à désigner** (au 16/12/2020)

CONTEXTE

La commission numérique est commune à l'AdCF et à France Urbaine. Elle est installée en mai 2018. Le numérique est naturellement un sujet transversal qui concerne et transforme, réellement ou potentiellement, dans des formes variées, la totalité des politiques publiques.

Il y a plus que 15 ans l'AdCF rejointe par FU, a soutenu la création de l'association des « Interconnectés », réseau des territoires innovants". Cette association est le « bras armé » de l'AdCF pour explorer les enjeux des usages numériques dans et par les intercommunalités. Elle anime un réseau de professionnels des collectivités investis sur les questions numériques. Les « Interconnectés » prend en charge l'essentiel de l'animation de la commission, elle met ainsi son expérience et son expertise au service de la commission, Les Interconnectés assure ainsi la complémentarité des échanges entre les professionnels des collectivités et les élus.

Le site des « Interconnectés » : <http://www.interconnectes.com/qui-sommes-nous/>

L'activité de la commission (sur 18 mois de recul) a permis d'installer la commission auprès des services de l'Etat (ministères, ARCEP, ANCT, etc) et des parlementaires et de « monter en charge » sur certains sujets concernant les collectivités.

OBJECTIFS DE LA COMMISSION

- Partager les réflexions et les actions menées par ses membres sur les thématiques choisies
- Assurer l'information et la montée en compétence des élus de la commission sur les sujets traités
- Prendre position sur les enjeux numériques intéressant les territoires (travail en sous-commission dédiée et en commission puis adoption des positions au CA de l'AdCF)
- Affirmer les positions des élus intercommunaux vis-à-vis des autres parties prenantes aux enjeux numériques (Etat, opérateurs, autres collectivités locales, etc)
- Assurer le relai entre l'Etat et les élus intercommunaux sur les initiatives à caractère « territorial » concernant le numérique

THEMATIQUES ENGAGEES ET A VENIR

Le premier sujet sur lequel la commission s'est auto-saisie est l'inclusion numérique. Une sous-commission, présidée par Jacques Oberti (président de la communauté d'agglomération du SICOVAL et membre du CA de l'AdCF), a pu travailler sur cette thématique et proposer à l'adoption par la commission et chacune des deux associations, un "Manifeste : **Agir face à l'urgence de l'illectronisme**". Ce manifeste a été présenté au secrétaire d'Etat en charge du numérique, Cédric O, lors du Forum des interconnectés, à Lyon, en février 2020. Cette prise de position a aussi permis à la commission d'être entendue par la mission d'information du Sénat sur la lutte contre l'illectronisme.

Le **plan de relance** donne une importance nouvelle au numérique dans les territoires. La commission est étroitement associée aux actions de l'Etat :

- Secrétariat d'Etat en charge du numérique : 250 M€ pour soutenir l'inclusion numérique dans les territoires (dont 200 M€ pour le recrutement de 4 000 conseillers numérique en charge de la médiation, et 50 M€ pour le développement des "lieux numériques" et déploiement « d' Aidant-Connect »)
- Ministère de la transformation numérique des territoires et de la fonction publique (90 M€ pour les territoires).

L'actualité de l'association c'est aussi l'accompagnement local du déploiement de la **5G**.

Par ailleurs, la commission suit aussi la réalisation des engagements de l'Etat et des opérateurs sur **l'accès au THD** (qu'il s'agisse du plan France THD", en particulier de la fibre, FTTH ou du mobile "new deal mobile de janvier 2018, et notamment des 5 000 sites à déployer pour la couverture des anciennes "zones blanches", dispositif dit de "couverture ciblée").

Pour l'avenir, l'année 2021, **le programme est en cours de discussion au sein de la commission**. Rien n'est arrêté. Parmi les sujets qui pourraient être retenus (et sans présager des sujets qui pourraient être "commandés" par notre CA ou celui de FU), nous pouvons penser à :

- l'intégration du numérique dans les CRTE
- la cybersécurité et ses enjeux internes et externes à l'intercommunalité,
- le télétravail et ses impacts internes et externes à l'intercommunalité,
- la dématérialisation des procédures administratives,
- l'intelligence artificielle,
- la numérisation de l'industrie,
- le développement de la télémédecine,
- la sobriété numérique,
- ville intelligente
- les enjeux de la data territoriale,
- etc ...

Parmi les perspectives possibles il faut noter que **la commission numérique, a vocation, dans des conditions définir, à travailler parfois en articulation avec les autres commissions de l'AdCF**, on peut penser notamment à la commission « développement économique » (numérisation de l'industrie, question de l'offre numérique aux entreprises dans les territoires, de la digitalisation du commerce, etc), à la commission sur la fonction publique territoriale (dématérialisation, télétravail, etc), à la commission sur l'environnement (sobriété numérique, data territoriale, etc). Cette articulation « inter-commission » doit être précisée.

Référent AdCF :

Erwan Le Bot

Conseiller Numérique, Enseignement supérieur, Stratégie urbaine

e.lebot@adcf.asso.fr